

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'Europe et des affaires  
étrangères

**Arrêté du 13 février 2025**

**relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Hartford (Etats-Unis) en tant que  
délégué du consul général de France à New-York**

NOR : EAEF2504719A

**Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,**

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 modifié relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, notamment ses articles 12 et 14,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Zvi TOPOL, consul honoraire de France à Hartford, est autorisé à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- 1° délivrance de certificats de vie ;
- 2° certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents.

**Article 2**

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 13 février 2025.

Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de l'administration des Français,

S. JAUNET